



alec

**AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT**

Nancy Grands Territoires

Rénovation énergétique

*Quelles aides pour mes travaux et
quels parcours suivre ?*

**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES**

Tél. : 03 83 37 25 87 - info@alec-nancy.fr

www.alec-nancy.fr

Sommaire

1. Quels parcours suivre ? *dispositifs et démarches*
2. Les différentes dispositifs d'aides et de financement
3. Quelques exemples concrets

1. Quels parcours suivre ? *dispositifs et démarches*

Quels parcours suivre ?

Réflexions

Pourquoi rénover ?

1. Par **nécessité**
2. Pour améliorer la **valeur du bien**
3. Pour améliorer son **confort**
4. Diminuer mes **émissions de GES** (CO₂)
5. Diminuer ma **facture énergétique**
6. Atteindre un **haut niveau de performance** (BBC)

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les conditions générales d'éligibilité

1. **Travaux éligibles respectant des critères techniques.**
2. **Fourni et posé par un professionnel **RGE****
3. **Concernant un logement de plus de 2 ans à usage de résidence principale.**
4. **Mentions obligatoires** sur les devis et facture.
 1. Date de visite préalable,
 2. SIRET entreprise,
 3. Type de travaux,
 4. Critères techniques.



Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les questions importantes	Conditions générales
Quel est le type de bâtiment ? Etes-vous propriétaire ? occupants ou bailleurs ? Est-ce votre résidence principale ? Dans quel commune se situe logement ?	- Bâtiment à usage ou future usage d'habitation (TVA) - Dispositifs différents selon statut d'occupation et zonage du logement (ANAH et Action Logement)
Quelle est l'année de construction ?	- Logement de plus de 2 ans (MaPrimeRénov' / CEE) - Logement de plus de 15 ans (ANAH)
Quels types de travaux envisagez-vous ?	- Réalisation des travaux par un professionnel « RGE » dans le domaine de travaux visé - Respect des critères techniques
Quel est votre RFR (revenu fiscal de référence) ? Combien d'occupants ? Etes-vous salarié du secteur privé ? Etes-vous retraités ?	- Aides sous conditions de ressources : plafonds de ressources en fonction du nombre d'occupants - Aide spécifiques (sous conditions de ressources) pour les salariés du privés ou pour les retraités
Avez-vous déjà réalisé des travaux et obtenu des aides ?	Plafond de dépenses glissant (ANAH / MaPrimeRénov')



D'autres conditions spécifiques existent selon les dispositifs...

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les aides	SOUS conditions de ressources	SANS conditions de ressources
TVA 5,5 %		
CEE (primes, bons d'achats, etc.)	bonifiés	
EcoPTZ		
MaPrimeRénov'		
Aides de l'Anah « sérénité » + prime « Habiter Mieux »		
Action Logement		
Caisses de retraites		

Quels parcours suivre ?

Situation

Parcours différents selon :

1. **Revenus**
2. **Budget** (prestation de Moe)
3. **Projet** (rénovation par étape ou globale)
4. **Implication** (seul à clé en main)

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Plafonds de ressources hors Île-de-France

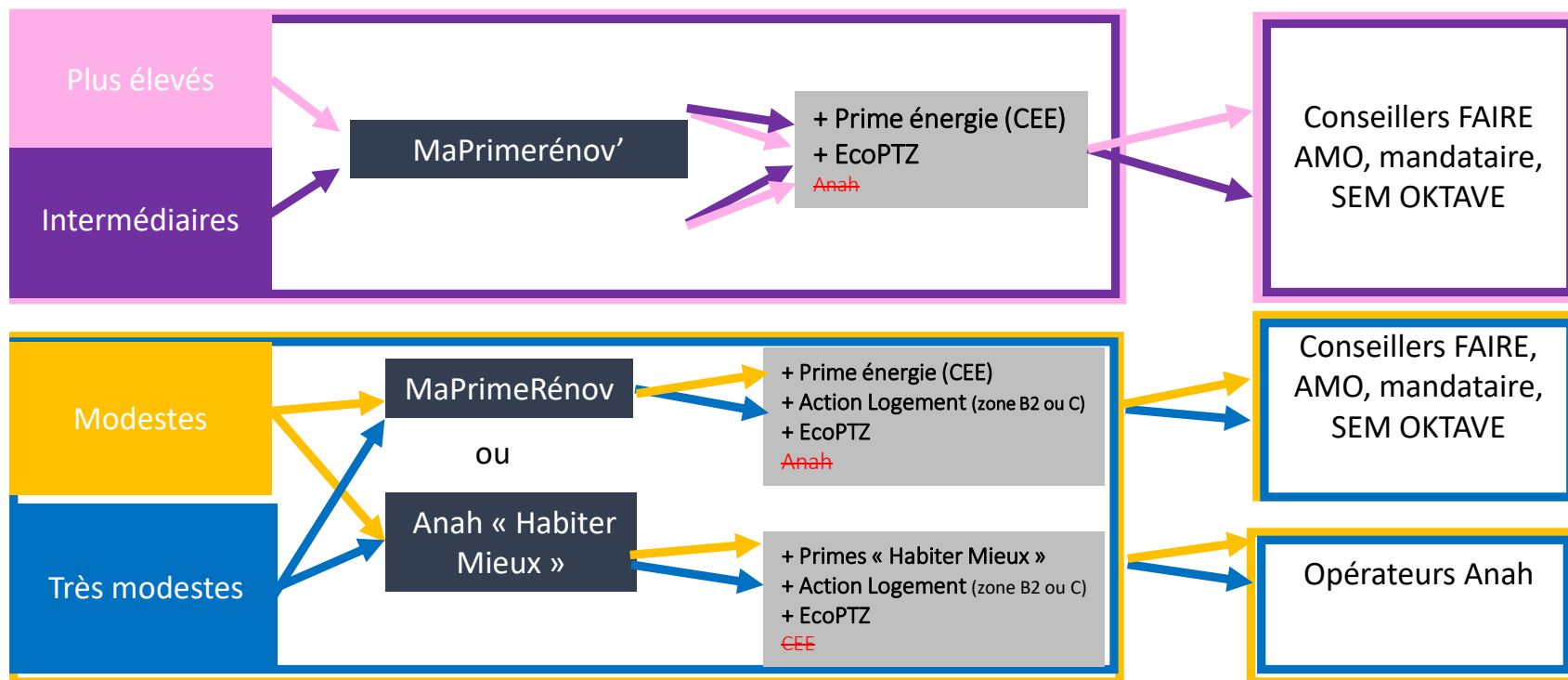
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Catégorie de revenus

Dispositifs

Accompagnement



Quels parcours suivre ?

Situation

Quelle implication ?

- **Vous réalisez** la consultation des entreprises, les demandes d'aides, le suivi des travaux et leurs réceptions.
- **Vous confiez** les travaux à un architecte ou maître d'œuvre ou (consultation, suivi et contrôle de travaux, réception)
- Vous confiez votre projet à un maître d'œuvre (SEM OKTAVE), qui vous assiste dans le montage et l'obtention des aides.

Quels parcours suivre ?

Situation

Quels travaux ?

- **Vous savez** ce que vous voulez
- **Vous faites confiance** aux offres de professionnels
- **Vous voulez aller plus loin** que les solutions classiques :
 - Je m'informe seul (pros RGE et internet)
 - Je m'informe auprès des conseillers gratuits de l'Espace FAIRE
 - Je sollicite un maître d'œuvre/architecte

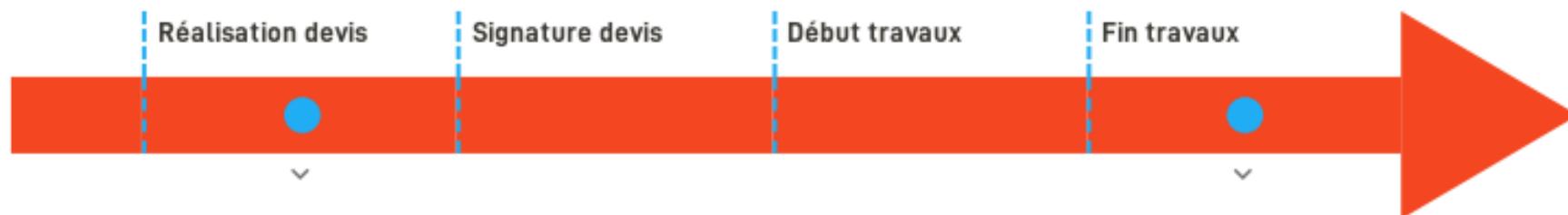
Quels parcours suivre ? *interlocuteurs*

Quels interlocuteurs ?

- Tous les revenus : **Espaces Conseil FAIRE** (ex : ALEC Nancy Grands Territoires)
- Revenus modestes : **ANAH et ses opérateurs** (ex : SAPL Grand Nancy)
- Rénovation globale : **architectes, maitres d'œuvre, SEM OKTAVE**

Quels parcours suivre ? *les démarches*

QUAND FAUT-IL DEMANDER LES AIDES ?



Inscription
site **ANAH**

Dépôt de demande **MPR**
Inscription site **CEE**
Inscription site **Action Logement**
Dépôt de demande **Caisses Retraites**
Constitution dossier **éco PTZ**

ANAH : envoi facture(s)
MPR : envoi facture(s)
AL : envoi facture(s)
CR : envoi facture(s)
CEE : constitution dossier(s)
éco PTZ : constitution dossier



Démarches uniquement numériques

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

CE QU'IL FAUT RETENIR :

1. Prendre **le temps de la réflexion** : quels travaux, pourquoi et comment ?
2. Il existe **toujours des aides** sans conditions de ressources.
3. Les aides **se mobilisent avant de signer les devis** (démarches administratives)
4. les aides peuvent couvrir **10 à 100 % des travaux** pour les plus modestes (si éligible à AL et caisses de retraites).
5. Certaines entreprises peuvent être **prises en charge certaines aides (CEE) et les déduire du devis**.
6. Certaines aides (ANAH et MPR) peuvent être **avancées pour financer les travaux** chez les plus modestes.
7. Certaines entreprises (SEM OKTAVE) peuvent **avancer le montant des aides pour tous**.
8. Certaines entreprises (mandataires et SEM OKTAVE) peuvent **mobiliser les aides à votre place.**

2. Les différentes dispositifs d'aides et de financement

Les nouveautés à partir d'octobre 2020

Nouveautés :

- Ouverture de Maprimerénov' à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et aux copropriétés (pour tout travaux réalisés en octobre 2020)
- Mise en place d'incitations à la rénovation globale (forfait MaPrimeRénov' + coup de pouce CEE)
- Mise en place de bonus : rénovation globale, sortie de passoire (sortie d'étiquette F ou G) ou BBC (atteinte étiquette B ou A)
- Mise en place d'un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (MaPrimeRénov')

Dispositifs inchangés :

- TVA à taux réduit
- EcoPTZ
- CEE
- Anah « Sérénité »
- CITE transitoire (accessible jusqu'au 31 décembre 2020)



**Visibilité toujours annuelle
= frein au passage à l'acte**

La TVA à 5,5 % sur les travaux de performance énergétique

LA TVA à 5,5 %

Toujours d'actualité en 2020 **(y compris pour les fenêtres, les volets et porte d'entrée et les chaudières fioul)**

Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel.



Le client doit attester du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via [une attestation simplifiée](#) avant la facturation.

LA TVA à 5,5 %

5,5% pour les :

- **travaux d'économie d'énergie éligibles au CITE** (fourniture, installation, pose, entretien et maintenance) sauf audit énergétique
- **travaux indissociables** facturés 3 mois avant ou après

Outils à votre disposition :

- Devis types
- Comparatif des travaux induits

LA TVA à 5,5 %

20 % pour les travaux suivants :

- les surélévations
- les extensions de + de 10% de la surface de plancher existante
- de remise à neuf de la majorité de plus d'1 des 3 éléments de gros œuvre :
 - fondations,
 - éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage : murs porteurs et charpente.
 - façades (hors ravalement).
- de remise à neuf à plus de 2/3 de plus de 5 des 6 des éléments de seconde œuvre : planchers intermédiaires, cloisons intérieures, huisseries extérieures, installations électrique, de plomberie et de chauffage.



Appréhension des parts par le demandeur (client) non précisée :

- Au prorata des surfaces,
- Au prorata des coûts.



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Les Certificats d'Economie d'Énergie

Offres et critères

Primes forfaitaires par travaux selon la nature des travaux **SANS CONDITIONS DE RESSOURCES**

Les fournisseurs d'énergie, appelés « les obligés » ou les organismes en partenariat avec ces derniers, les grandes surfaces alimentaires et de bricolage, les professionnels du bâtiment, les entreprises signataires de la charte « coup de pouce »...

Critères de choix : le montant, le type de prime, les contraintes imposées, le professionnel, le délai.



Les conditions spécifiques :

- Tous les propriétaires (occupants ou bailleurs), mais aussi entreprises, collectivités, etc.
- Pour tous types de résidences (principales ou secondaires) de + de 2 ans.
- **A demander (s'engager dans un dispositif) avant de signer un devis.**
- **Mentions obligatoires sur les devis et factures.**
 - **Remplacement d'une chaudière (énergie) non condensation (marque + modèle)**
 - **Installation d'une chaudière (énergie) condensation (marque + modèle), efficacité énergétique saisonnière**
- Sans conditions de ressources (mais bonifiés sous conditions de ressources).
- Bonifiées dans le cadre d'opérations « coup de pouce » : chauffage, isolation et rénovation globale.



Les Certificats d'Economie d'Energie

Les coups de pouce

LE COUP DE POUCE « RENOVATION GLOBALE » pour la maison individuelle et logement collectif

Nouvel arrêté paru le 11 octobre au Journal Officiel.

Conditions :

- 55% d'économie d'énergie (sur audit énergétique) en logement individuel.
- 35% d'économie d'énergie (sur audit énergétique) en logement collectif.
- Travaux réalisés par des entreprises RGE sur chacun des postes ou une entreprise certifiée RGE « offre globale ».
- Montant de CEE variables selon :
 - Les consommations initiales et projetées avec travaux,
 - La surface habitable,
 - Les énergies utilisées (chaleur renouvelable),
 - Les revenus.



En attentes d'offres concrètes de la part des obligés

Les Certificats d'Economie d'Energie

Démarche et vigilance

1. **Créer un compte** sur un ou plusieurs sites de distributeurs CEE **avant de signer les devis.**
-  2. **Suivre la démarche indiquée par l'organisme partenaire** (envoi devis (ou non) signé (ou non)).
3. **Réaliser le dossier final disponible sur le compte créé**
 - dans d'un an qui suit la date de facture acquittée.
 -  • Attestation sur l'honneur (AH) originale (signatures).
 - AH sans rature.
 - AH datée postérieurement à la facture.
4. **Envoyer le dossier (papier ou numérique)** (paiement dans les 3 mois).



Démarches administratives relativement lourdes



MaPrimeRénov'

L'essentiel

Accessible pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} octobre 2020 par des propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriété.

Demande d'aide rétroactive : dès le 1^{er} janvier 2021 (propriétaires occupants et copropriétés) et dès juillet 2021 (bailleurs) → maprimerenov.gouv.fr

- Accessible aux ménages **Bleu** (revenus très modestes), **Jaune** (revenus modestes), **Violet** (revenus intermédiaires) et **Rose** (revenus supérieurs).
- Les travaux éligibles et les montants d'aides **varient selon la catégorie de revenu du ménage.**
- Montant **plafonné à 20 000 euros** sur 5 ans à partir de la date d'octroi de la prime.
- **Ecrêtement des dépenses TTC** à 90 % (**Bleu**), 75 % (**Jaune**), 60 % (**Violet**) et 40 % (**Rose**).
- **Plafond de 100 m²** pour l'isolation thermique extérieure (ITE).
- Ne finance pas l'isolation de **combles perdus et des planchers bas.**

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Quels parcours suivre ?

MPR - JAUNE

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €

Quels parcours suivre ?

MPR - JAUNE

	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m ²	18 €/m ²	78 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ^{2**}	11 €/m ²	71 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m ²	22 €/m ²	42 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²	18 €/m ²	38 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m ²	3 €/m ²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m ²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m ²	22 €/m²

Quels parcours suivre ?

MPR - VIOLET

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	1 145 €
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €

Quels parcours suivre ?

MPR - VIOLET

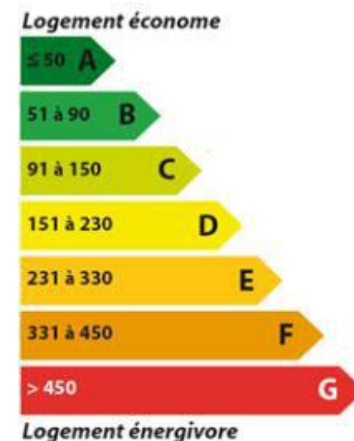
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	2 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	79 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m ²	18 €/m ²	58 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m ²	11 €/m ²	51 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m ²	3 €/m ²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m²

MaPrimeRénov'

Spécificités

Aides accessibles à tous les propriétaires pour les travaux individuelles et à toutes les copropriétés comprenant :

- **Un forfait pour la rénovation globale** (55% de gain énergétique) pour les revenus VIOLET et ROSE
- **Des bonus forfaitaire** : sortie de passoire (sortie d'étiquette F ou G) ou BBC (atteinte étiquette B ou A) sur audit énergétique.
- Un forfait sur les **audits énergétiques**.



Aides accessibles à toutes les copropriétés :

- pour les travaux collectifs permettant un **gain énergétique de 35 %** (25% de 15 000 € de travaux plafond de 3 750 € / logement).
- **assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** obligatoire (30% plafonné à 180 € / logement).

MaPrimeRénov'

Les cumuls

MPR se cumule avec les primes énergies CEE et Action Logement  (compris dans le calcul d'écrêtement),

avec l'EcoPTZ et les aides de collectivités locales (jusqu'à 100% d'aides car non compris dans l'écrêtement).



Non cumulable avec les aides Anah (« Habiter Mieux Sérénité ») sur les mêmes travaux.



MaPrimeRénov' *Démarche*

1. **Créer un compte** sur la plateforme numérique.
2. **Déposer un dossier** avec 1 ou plusieurs travaux.
 - Au préalable, il faut avoir réalisé l'inscription pour les CEE (cadre de contribution)
 - Le dossier doit être clôturé (payé) pour en déposer un nouveau.
 - Délais de 6 mois après accord pour réaliser les travaux.



3. **Réponse de l'administration** sous 15 jours vous validant ou non l'éligibilité du dossier et vous autorisant à débiter les travaux.
4. **Envoyer la facture** à la fin des travaux (paiement sous 2 mois)



Une avance de 70% peut-être demandée pour les ménages aux revenus « très modestes ».

MaPrimeRénov'

Pour aller plus loin

Documents utiles <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

- Dossiers de présentations
- Foire aux Questions
- Simulateur

CITE ou MaPrimeRénov' ?

Pour tout travaux engagés jusqu'au 31 décembre 2020 :
les ménages **Violet** et **Rose** ont le choix entre le CITE 2020 ou MaPrimeRénov'

	Le +	Le -
CITE 2020	- Plus intéressant pour les ménages aux revenus « élevés » (ROSE). - Forfaits d'aides plus importants pour les travaux d'isolation. - Moins de démarche (déclaratif).	- Plafond d'aide rapidement atteint (2400 à 4800 € d'aide) surtout si travaux déjà déclarés en 5 ans. - Délais plus long pour le versement.
MaPrimeRénov'	- Plafond d'aides 20 000 € (écrêtement jusqu'à 40 à 60 %). - Plus intéressant pour les rénovations globales.	- Démarches numériques - Forfait en €/m² d'isolant moins intéressant. - Risque de ne pas obtenir l'aide pour les demandes rétroactives.



monprojet.anah.gouv.fr

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux » :

- Logement de plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources (modestes et très modestes)
- Occupation du logement pendant 6 ans,
- Ne pas avoir souscrit de PTZ accession lors des 5 dernières années
- Travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % après travaux

Dispositif	Travaux éligibles	Type d'habitation	Plafond de dépenses	Montant de l'aide
Habiter mieux classique	Travaux d'économies d'énergies permettant un gain de 25% après travaux	Maisons individuelles ou appartements Construit depuis plus de 15 ans	20 000 € HT	35 à 60 % du montant HT + prime de 10 % du montant HT (dans la limite de 1600 ou 2000 €) + primes collectivités
Habiter mieux bonifié	Travaux d'économies d'énergies permettant un gain de 35% après travaux et sortie de précarité énergétique (passage d'une classe « F » ou « G » à une classe « D » ou « E »)	Maisons individuelles ou appartements Construit depuis plus de 15 ans	30 000 € HT	35 à 60 % du montant HT + prime de 20 % du montant HT (dans la limite de 2000 ou 4000 €) + primes collectivités

Le programme « Habiter Mieux » est également mobilisable dans d'autres situations :

- pour les **bailleurs privés** (loyer conventionné, plafond de ressources des locataires...) dans un cadre plus restreint (nombre de dossiers limités, conditions liées aux surfaces du logement et au zonage).
- pour les **copropriétés fragiles** (taux d'impayés > 8%, classe énergétique > D...) avec un financement accordé au syndic.



L'Anah peut également financer des travaux non liés directement aux économies d'énergies (adaptation au vieillissement ou au handicap, habitat dégradé...)

ActionLogement

Action Logement

Présentation

	PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	PROPRIÉTAIRES BAILLEURS
BÉNÉFICIAIRES	Salariés d'entreprises du secteur privé, propriétaires occupants de leur résidence principale (sous conditions de ressources)	- propriétaires bailleurs salariés d'entreprises du secteur privé (sous conditions de ressources) - propriétaires bailleurs logeant des salariés d'entreprises du secteur privé (sous conditions de ressources)
LOGEMENT	- résidence principale du bénéficiaire - le logement doit être situé en zone B2 ou C (ex : Laxou, Malzéville, Tomblaine, Seichamps, Pulnoy, etc.) ou dans une des communes du programme «Action Coeur de Ville » (ACV)	
FINANCEMENT	- Jusqu'à 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 20 000 € - Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum	- Jusqu'à 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 15 000 € - Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum
DÉPENSES FINANÇABLES	- Priorité aux travaux d'isolation thermique : murs, combles ou planchers - Si le diagnostic ne requiert pas de travaux d'isolation : remplacement du système de chauffage ou équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable. - Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) + autres diagnostics nécessaires aux travaux + frais de maîtrise d'œuvre et les études relatives aux travaux + frais de l'assurance maître d'ouvrage (dans la limite de 15% du montant de la subvention)	

Action Logement

Obligation et cumul

Accompagnement par un AMO (ex : opérateurs ANAH)

Simulateur d'éligibilité

<https://piv.actionlogement.fr/simulateur-energie>

Action logement récupère et valorise les CEE, donc **NON CUMULABLE** avec :

- ANAH « Habiter Mieux »
- CEE

Cumuls possibles :

- MPR : règles des écrêtements (90%, 75%, 60 ou 40% selon les revenus)

L'éco prêt à taux zéro



Eco PTZ

Présentation

Montants de l'éco PTZ :

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée maximale de remboursement
Remplacement de fenêtres simple vitrage	7 000 €	15 ans
Travaux simples (hors fenêtres)	15 000 €	
Bouquet de 2 travaux	25 000 €	
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	
Performance énergétique globale	30 000 €	

Travaux éligibles :

1. Isolation thermique de l'**ensemble** de la **toiture**
2. Isolation thermique des **murs donnant sur l'extérieur** (au moins 50 % des surfaces)
3. Isolation thermique des **fenêtres** en **remplacement de simple vitrage** (au moins la moitié des fenêtres) et **portes** donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des portes)
4. Isolation des **planchers bas** sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (100 % des surfaces)
5. Installation, régulation ou remplacement de **systèmes de chauffage** ou de **production d'eau chaude sanitaire**
6. Installation d'**équipements de chauffage** utilisant une **source d'énergie renouvelable**
7. Installation d'équipements de **production d'eau chaude** sanitaire utilisant une **source d'énergie renouvelable**

1. Obtenir des **devis éligibles définitifs (signés ou non)**
2. **Monter le prêt** dans une banque partenaire (BCP, Banque Chalus, Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit du Nord, Crédit Mutuel, Domofinance, La Banque Postale, LCL, Natixis, Société Générale, Société Marseillaise de Crédit)
3. **Compléter le(s) formulaire(s)** avec les entreprises RGE
4. Quand prêt accepté (15 jours à 1 mois en moyenne) **déblocage des fonds sur factures d'acompte.**
5. **Finaliser le dossier avec les factures acquittées et un formulaire** spécifique de fin de travaux.



- Peut-être **refusé si dépassement du taux d'endettement (33%)**.
- **Dernières mensualités** payées avant ses 81 ans.
- **Frais d'assurance** : environ 10 à 20€/mois selon les cas.

Dispositif de soutien à la rénovation des copropriétés

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Les aides financières à l'accompagnement

Il permet de financer les **prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** proposant une ingénierie technique, sociale et financière à destination des copropriétés pour favoriser l'émergence de projets de rénovation en copropriété.

Subvention de **70%** de la mission plafonnée à **4 500 € d'aide**.

Cette mission **devra répondre au cahier des charges** mise en place par le programme CLIMAXION.

Les aides financières pour les travaux : bouquet de travaux indispensable + amélioration du système de ventilation

Bouquet de travaux		Mur	Plancher Bas	Toiture	Montant aide au logement 2017- 2018	Montant aide au logement 2019 - 2020
Bouquet 3 travaux	Mur – Plancher - Toiture	X	X	X	2 500 €	1 700 €
Bouquet 2 travaux	Mur- Toiture	X		X	1 500 €	1 000 €
	Mur - Plancher	X	X		1 200 €	800 €

+ 20% supplémentaire si utilisation d'éco-matériaux

+ bonus de 1 000 €/logement si remplacement des menuiseries

Aide plafonnée à 60 logements

Pour obtenir cette subvention sur les travaux, la copropriété devra :

- **Faire appel à un maître d'œuvre** pour la rédaction d'un mémoire technique, pour suivre les travaux et fournir un état des réglages des systèmes énergétiques à la livraison des travaux.
- Réaliser un **bouquet de 2 travaux** minimums + **amélioration du système de ventilation.**
- **Réaliser un test d'étanchéité** à l'air AVANT et APRES travaux.
- Veiller à ce que les travaux répondent aux exigences techniques fixées par le dispositif.

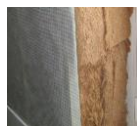
3. Des exemples concrets

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux ITI + poêle (13 000 €) dans un appartement sur la Métropole du Grand Nancy

Isolation thermique des murs l'intérieur (100 m²) : 8 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
CEE	40 à 57 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²



Ecrêtement à 90%

Installation d'un poêle à granulé : 5 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	2 000 - 3 000 €	1 200 - 2 500 €	1 000 - 1 500 €	
CEE	250 - 750 €	130 - 750 €	130 - 500 €	130 à 500 €



CEE Non éligible en appartement !

Total aides (CEE + MPR) :

10 200 €

6 200 €

4 450 €

3 650 €

Ou aides ANAH :

8 875 €

7 027 €

34 %

28 %

% aides :

78 %

54 %

+ Possibilité de mobiliser :

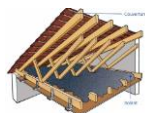
- un éco PTZ de 13 000 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes et OKTAVE pour tous
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux (combles + chaudière granulé : 21 500 €) dans une maison individuelle sur la Métropole du Grand Nancy

Isolation des combles perdus (100 m²) : 3 500 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'				
CEE	20 à 25 €/m ²	20 à 25 €/m ²	10 à 12 €/m ²	10 à 12 €/m ²

Installation d'une chaudière à granulé : 18 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	8 000 - 10 000 €	6 500 - 8 000 €	3 000 - 4 000 €	
CEE	1 500 à 4 500 €	800 à 4 500 €	800 à 3 000 €	800 à 3 000 €

Total aides (CEE + MPR) :

Ou aides ANAH :

% aides :

12 400 €

15 266 €

70 %

10 400 €

12 000 €

56 %

5 100 €

24 %

1 100 €

5 %

+ Possibilité de mobiliser :

- un éco PTZ de 21 500 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes et OKTAVE pour tous
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux (sarking + ITE : 50 000 €) dans une maison individuelle sur la Métropole du Grand Nancy

Isolation de la toiture par l'extérieur (130 m²) : 28 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
CEE	20 à 22 €/m ²	10 à 22 €/m ²	10 à 11 €/m ²	10 à 11 €/m ²

Isolation thermique des murs par l'extérieur (150 m²) : 22 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov' (plafonné à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
CEE	40 à 57 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²

Total aides (CEE + MPR) :

Ou aides ANAH :

% aides :

21 000 €

22 000 €

44 %

15 000 €

12 000 €

30 %

11 000 €

22 %

7 460 €

15 %

+ Possibilité de mobiliser :

- un éco PTZ de 25 000 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes et OKTAVE pour tous
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

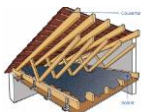
Cas concrets

Rénovation globale

Rénovation globale d'une maison individuelle sur la Métropole du Grand Nancy de 120 m² construite avant 1974 (sans mitoyenneté)



Réalisation d'un audit énergétique : 1 500 €



Isolation des combles perdus (100 m²) : 3 500 €



Isolation thermique par l'extérieur (200 m²) : 26 000 €



Remplacement des ouvrants en simple vitrage (20 m² fenêtres, volets et porte) : 18 500 €



Isolation des planchers bas (70 m² sous sol/garage) : 4 000 €



Systèmes de production de chaleur : chaudière THPE (6 000 €)



VMC simple flux hygroréglable : 1 500 €

Coût total des travaux HT : 53 345 €

Coût total des travaux TTC (TVA 5,5 %) : 58 500 €

+ audit énergétique : 1 500 €

Passage d'une étiquette F (405 kWhEP/m²/an)
à B (85 kWhEP/m²/an)

70 % d'économies d'énergies théorique

Economies d'énergie réelles env. 1 500 € /an

Cas concrets

Rénovation globale

Parcours optimisé pour les plus modestes

ANAH, CEE et MPR

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « très modestes »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Aide de l'Anah (plancher bas, combles, fenêtres et systèmes)	18 000 €
Prime Habiter Mieux « Sérénité »	4 000 €
Primes CEE bonifiées pour ITE (hors dossier Anah)	10 000 €
MPR (ITE + bonus sortie de passoire + audit)	9 500 €
Total des aides	41 500€
Reste à charge	18 500 €



**70 %
d'aides**

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt sur 15 ans
soit env. 180€/mois

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « modestes »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Aide de l'Anah (plancher bas et des fenêtres)	9 000 €
Prime Habiter Mieux « Sérénité »	3 000€
Primes CEE sur autres travaux (combles + ITE + systèmes)	7 300 €
MPR (ITE, systèmes, bonus sortie de passoire et audit)	11 200 €
Total des aides	30 500 €
Reste à charge	29 500 €

**50 %
d'aides**

Problème du financement : emprunt possible ? avance des aides ANAH possibles pour les « très modestes »
avance des aides possibles si contractualisation avec la SEM OKTAVE

Cas concrets

Rénovation globale

Parcours optimisé pour les plus aisés CEE et MPR

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « intermédiaires »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Primes CEE (par travaux)	8 200 €
MPR (réno globale + sortie de passoire et niveau BBC + audit)	9 300 €
Total des aides	17 500 €
Reste à charge	42 500 €



**30 %
d'aides**

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt sur 15 ans
soit env. 180€/mois

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « élevés »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Primes CEE (par travaux)	8 200 €
MPR (réno globale + bonus sortie de passoire et niveau BBC + audit)	4 500 €
Total des aides	12 700 €
Reste à charge	47 300 €

**20 %
d'aides**

Avance des aides possibles si contractualisation avec la SEM



tion | ALEC Nancy Gre x Travaux embarqués : obligation d x +

Non sécurisé | alec-nancy.fr/documentation/ ☆ ASP alec

Luminaire St-Max

L'ALEC | Nos Actions | Vous êtes un(e) | Actualités | Agenda | Documentation | Questions Fréquentes | Prendre rendez-vous

DOCUMENTATION



PARTICULIERS

AGIR	↓
COMBIEN ÇA COÛTE ?	↓
FINANCER SON PROJET	↓
RÈGLEMENTATION / LÉGISLATION	↓



COLLECTIVITÉS

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ	↓
ACTIONS	↓
ACCOMPAGNEMENT	↓
RÈGLEMENTATION / LÉGISLATION	↓
FINANCER SON PROJET	↓
MARCHÉ DE CHAUFFAGE	↓
COMMUNICATION	↓
GLOSSAIRE	↓



PROFESSIONNELS

DEVIS TYPES	↓
COMPARATIF SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX	↓



Illustration David Cochard

**POUR BIEN FAIRE,
CONTACTEZ VOTRE ESPACE
CONSEIL FAIRE !**

FAIRE AVEC

INFO → ÉNERGIE
GRAND EST

0808 800 700 / www.faire.fr

Merci de votre attention !

Place aux échanges... Des réactions, des questions ?



**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES**
10, PROMENADE EMILIE DU CHÂTELET
54000 NANCY / 03.83.37.25.87
WWW.ALEC-NANCY.FR

PERMANENCES À LA MAISON DE L'HABITAT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY,
LES MARDIS, JEUDIS & VENDREDIS DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H SUR RENDEZ-VOUS.

